

Date d'émission 26-avr.-2016

Date de révision 02-mars-2016

STRATASYS REVISION: A

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Codes produit SDS-06124
Nom du produit VEROWHITEPLUS RGD835
Nom chimique Formule acrylique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Encres d'imprimerie
Utilisations déconseillées Ce produit est une cartouche contenant de l'encre. Dans les conditions normales d'utilisation, la substance est uniquement libérée d'une cartouche à l'intérieur d'un système d'impression adapté, et l'exposition est donc limitée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur
Stratasys GMBH
Airport Boulevard B 120
77836 Rheinmünster, Germany

Pour plus d'informations, contacter
Numéro de téléphone de l'entreprise +49 722 97 77 20

Adresse e-mail info@Stratasys.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

- +49 722 97772280 - Europe - Multi lingual response
- +49 722 97772281 - Global – English Language response
- +1 978 495 5580 - USA – Multi-lingual response
- +85 2 975 70887 - Asia Pacific - Multi lingual response
- +61 2 8011 4763 - Australia - Multi lingual response
- +86 15626070595 - China - Chinese response

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1B - (H317)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate, 4-(1-oxo-2propenyl) morpholine, Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, Bisphenol A epoxy acrylate oligomer, TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE, 2, 4, 6 - trimethylbenzoyldiphenylphosphine oxide



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient Genorad 20 Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'incinération industrielle

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Secret industriel	Not Listed	-	20 - 30	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	227-561-6	5888-33-5	20 - 30	Acute Tox. 5 (H303) Acute Tox. 5 (H313) Skin Sens. 1 (H317) Resp. Sens. 3 (H335)	01-2119957862-25 -0001

				Aquatic Chronic 1 (H410)	
Proprietary	Listed	-	20 - 30	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (H373)	01-0000016491-73 -0000
Secret industriel	Listed	-	10 - 20	Skin Sens. 1 (H317)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	10 - 20	Acute Tox. 5 (H303) Acute Tox. 5 (H313) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	Aucune donnée disponible
TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE	255-901-3	42594-17-2	10 - 20	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2120051112-76 -0000
Secret industriel	Listed	-	1 - 5	Aucune donnée disponible	01-2119457404-40 -0000
Secret industriel	Listed	-	1 - 5	Repr. 2 (H361f) Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119972295-29 -0000
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	0.1 - 1	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	0.1 - 1	Aquatic Chronic 2 (H411) Skin Sens. 1 (H317) Eye Irrit. 2A (H319)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	<0.1	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Not Listed	-	<0.1	Flam. Liq. 3 (H226) Skin Corr. 1A (H314) Resp. Sens. 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412)	Aucune donnée disponible
Secret industriel	Listed	-	<0.1	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	203-603-9	108-65-6	<0.1	Flam. Liq. 3 (H226)	Aucune donnée disponible
Acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	<0.1	Skin Corr. 1B (H314)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent
Incendies de classe B : Utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un agent chimique sec normal (bicarbonate de sodium), une mousse normale (mousse filmogène aqueuse de type AFFF) ou un jet d'eau pour refroidir les récipients

Moyens d'extinction appropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Isoler la zone de danger et en interdire l'accès à tout personnel superflu et non protégé. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. L'inhalation constitue un risque pour la santé. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Occupational Spill Release Les cartouches intactes ne présentent pas de risque de fuite ou de déversement. De l'encre non durcie peut fuir des cartouches endommagées. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Se laver soigneusement après toute manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Garder sous clef. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver conformément aux réglementations locales. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver entre 15 °C et 27 °C. La température d'expédition (jusqu'à 5 semaines) est comprise entre -20 °C et 50 °C. Conserver dans une zone de stockage de matières combustibles, à l'écart de la chaleur et des flammes nues.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Exposure disclaimer

Les mesures de protection individuelle ne sont nécessaires que si la cartouche est endommagée ou percée, entraînant un déversement de matière

8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	TWA 50 ppm TWA 275 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 550 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 274 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 548 mg/m ³ Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ *	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ via dérmica*	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 ppm TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 6 mg/m ³
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ pelle*	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ P*	TWA: 550 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ iho*	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ H*
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10.0 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 550 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 275 mg/m ³	STEL: 520 mg/m ³ TWA: 260 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 270 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 270 mg/m ³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 550 mg/m ³ Sk*
Acide phosphorique 7664-38-2	TWA: 1 mg/m ³ STEL 2 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 0.0006 ppm STEL: 0.006 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Aspect	Cartouche d'encre
Odeur	Caractéristique.
Couleur	blanche
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'éclair	> 100 °C	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Se décompose en cas d'exposition à la lumière. Instable en cas d'exposition à la chaleur.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges statiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses L'encre non durcie polymérise en cas d'exposition à la lumière.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter toute exposition à la chaleur et la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Sans objet dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Produits de décomposition thermique. Combustion : oxydes de carbone.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant oculaire sévère. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. (d'après les composants).

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Informations sur les effets toxicologiques**Symptômes**

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	1,335.00 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,262.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	5.85 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	= 4890 mg/kg (Rat)	> 3000 mg/kg (Rabbit)	
Proprietary	588 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)	5.28 mg/l (rat)
Secret industriel	(Rat) LD50 = 1,590 - 3,910 mg/kg	(Rabbit) LD50 = > 2,000 mg/kg	(Rat) 1 h LC0 = 6.7 mg/l
Secret industriel	>2000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg	
TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE	2.000 mg/kg (Rat) (Method: OECD Test Guideline 423)	2.000 mg/kg (Rat)(Method: OECD Test Guideline 402)	
Secret industriel	rat (oral): > 2,500 mg/kg (OECD Guideline 423)	> 5,000 mg/kg (OECD Guideline 402)	> 1 mg/l 4 h (OECD Guideline 403)
Secret industriel	> 5,000 mg/kg (Rat) (OECD Guideline 401)	> 2,000 mg/kg (Rat) (OECD Guideline 402)	
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rat)		
Secret industriel	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	= 8532 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	
Acide phosphorique	= 1530 mg/kg (Rat)	= 2740 mg/kg (Rabbit)	> 850 mg/m ³ (Rat) 1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagenicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Muta. 1B

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
Secret industriel	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 22.392 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Exo-1,7,7-trimethylbicyclo [2.2.1]hept-2-yl acrylate	1.98 mg/l Fresh water	0.704 mg/l Fresh water	-	0.524 mg/l Fresh water
Proprietary	120 mg/l (algae)	-	-	120 mg/kg (daphnia)
Secret industriel	Pseudokirchneriella subcapitata (green algae) 96 h EC50 = 0.17 mg/l	Oncorhynchus mykiss (rainbow trout) 96 h LC50 = 27 mg/l	-	Daphnia magna (Water flea) 48 h EC50 = 95 mg/l
TRICYCLODECANE DIMETHANOL DIACRYLATE	(Pseudokirchneriella subcapitata) : 1,6 mg/l (Method: OECD Test Guideline 201)	(Fish) : 4,95 mg/l	-	(Daphnia magna Straus) : 2,36 mg/l (Method: OECD Test Guideline 202)
Secret industriel	14.4 mg/l (growth rate), Desmodesmus subspicatus (OECD Guideline 201, static)	24 mg/l, Brachydanio rerio (Directive 92/69/EEC, C.1, static)	-	53.9 mg/l, Daphnia magna (OECD Guideline 202, part 1, semistatic)
Secret industriel	> 2.01 mg/l (growth rate), Pseudokirchneriella subcapitata (OECD Guideline 201, static)	6.53 mg/l, Oryzias latipes (JIS K 0102-71, semistatic)	-	3.53 mg/l, Daphnia magna (OECD Guideline 202, part 1, static)
Secret industriel	-	9.22: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	161: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static	-	500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Acide phosphorique	-	3 - 3.5: 96 h Gambusia affinis mg/L LC50	-	4.6: 12 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.43

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits
inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément
aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de
déchets selon EWC/AVV 08 03 12* Waste ink containing dangerous substances.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Additional Info Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en
cas de transport dans des quantités ≤ 5 L ou ≤ 5 kg.
Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des
quantités ≤ 5 L ou ≤ 5 kg.

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification UN3082
14.2 Nom d'expédition AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A. ,
(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)
14.3 Classe de danger 9
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III
14.5 Polluant marin Sans objet
Danger pour l'environnement Oui
14.6 Dispositions spéciales 274, 335
N° d'urgence F-A, S-F
14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol 73/78 et au
recueil IBC

RID

14.1 ONU/n° d'identification UN3082
14.2 Nom d'expédition AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A. ,
(Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)
14.3 Classe de danger 9
Étiquettes 9
14.4 Groupe d'emballage III

Description	UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de classification	M6

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A. , (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)
14.3 Classe de danger	9
Étiquettes	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnel	(E)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN3082
14.2 Nom d'expédition	AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A. , (Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate)
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, AUTRES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES, LIQUIDES, N.S.A., 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)



Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Secret industriel	RG 84	-
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle 108-65-6	RG 84	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions	Substances soumises à autorisation
--------------	------------------------------------	------------------------------------

	selon REACH, Annexe XVII	selon REACH, Annexe XIV
Secret industriel -	28. 29.	

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
- H303 - Peut être nocif en cas d'ingestion
- H313 - Peut être nocif par contact cutané
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Acute inhalation toxicity - Vapor	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul

Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Méthode de calcul
Toxicité par aspiration	Méthode de calcul

Date de révision 02-mars-2016

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans la présente Fiche de données de sécurité ont pour origine une source tierce. Bien que nous estimions les informations correctes à la date de sa publication, nous ne faisons aucune déclaration ni n'accordons aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ni à la qualité ou aux caractéristiques des matières, substances ou mélanges désignés dans le présent document (collectivement appelés « Matières »). Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la consommation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché des Matières. Les informations peuvent s'avérer insuffisantes pour de tels objectifs et l'utilisateur ne doit pas s'y fier dans quelque mesure que ce soit. Les informations peuvent s'avérer inapplicables à des Matières combinées à toute autre matière ou à tout autre procédé autres que ceux expressément décrits dans la présente invention. Nous n'assumons aucune responsabilité d'aucune nature, y compris, sans limitation, les dommages, pertes ou dépenses dus ou résultant d'une quelconque application des informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité. La présente Fiche de données de sécurité demeure notre propriété exclusive et ne doit pas être reproduite, modifiée ou distribuée sans notre accord écrit préalable.

Fin de la Fiche de données de sécurité